

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 février 2022**

Date de convocation : vendredi 4 février 2022

Délibération n° CC_2022_22
Nomenclature : 5.2.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 44

Votants : 56

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.
Pierre-Henri JALLAIS, M. Gaby TOUZINAUD à M.
Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à M.
Francis GRELLIER, Mme Renée BENCHIMOL-
LAURIBE à M. Pierre MAUDOUX, M. Rémy
CATROU à M. Michel ROUX, M. Philippe
CREACHCADEC à M. Philippe CALLAUD, M.
Laurent DAVIET à Mme Caroline AUDOUIN,
Mme Evelyne PARISI à Mme Marie-Line
CHEMINADE, Mme Véronique TORCHUT à Mme
Véronique CAMBON, Mme Céline VIOLLET à M.
Jean-Pierre ROUDIER, M. Jean-Marc AUDOUIN à
M. Alexandre GRENOT, M. Fabrice BARUSSEAU
à M. Jean-Luc MARCHAIS

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Commissions communautaires -
Modification du nombre de commissions

Le 10 février 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Pierre TUAL, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, Mme Lydia MARTINAUD, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL

Excusés :

Mme Annie GRELET, M. Eric BIGOT, M. Jacky RAGONNEAUD, Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Pierre TUAL

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que lors de la mise en place de la nouvelle mandature, le Conseil communautaire a créé 8 commissions par délibération n°2020-171 en date du 22 septembre 2020 sous les intitulés suivants :

1/ La commission « Urbanisme, habitat et transition énergétique »

- 2/ La commission «Transports et mobilité»
- 3/ La commission «Education, petite enfance, enfance, et jeunesse»
- 4/ La commission «Développement économique, économie circulaire, ESS, et NTIC»
- 5/ La commission «Finances, ressources humaines, administration générale et équipements communautaires»
- 6/ La commission «Solidarité, santé et politique de la ville»
- 7/ La commission «Eau et assainissement, GEMAPI, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie»
- 8/ La commission « Aménagement et attractivité du territoire, tourisme »

Le règlement intérieur de la Communauté prévoit, en effet, dans son article 24, qu'« En plus des commissions ou conseils rendus obligatoires par les lois ou règlements telles que la commission d'appel d'offres, la commission de délégation de service public, la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées, la commission locale d'évaluation des charges transférées, la commission consultative des services publics locaux ou le conseil de développement, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes crée, pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions et avis qui lui incombent, des commissions permanentes. »

Lors de la dernière Conférence des Maires, les élus communautaires ont souhaité créer de nouvelles commissions sur des thématiques ciblées en lien avec les projets du mandat. L'objectif est d'accentuer la co-construction avec l'ensemble des élus qui souhaitent s'y associer (sous réserve de respecter le nombre de représentant par commune comme cité dans le règlement)

Il est proposé de passer de 8 à 19 commissions :

- 1/ La commission « Mobilité »
- 2/ La commission « Finances »
- 3/ La commission « Travaux bâtiments communautaires »
- 4/ La commission « NTIC »
- 5/ La commission « Economie »
- 6/ La commission « ESS »
- 7/ La commission « Economie circulaire »
- 8/ La commission « Education, petite enfance, enseignements supérieurs et jeunesse »
- 9/ La commission « Eaux »
- 10/ La commission « Randonnées / Flow Vélo »
- 11/ La commission « Milieux Naturels »
- 12/ La commission « Déchets »
- 13/ La commission « Energie »
- 14/ La commission « Agriculture »
- 15/ La commission « Habitat »

16/ La commission « Attractivité, aménagement du territoire et urbanisme »

17/ La commission « Tourisme »

18/ La commission « Solidarité »

19/ La commission « PFIS »

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 5211-1, L 5211-40-1 et L 2121-22,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021,

Vu la délibération n°2020-117 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 22 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu la délibération n°2022-21 du Conseil Communautaire en date du 10 février 2022, portant modification du Règlement Intérieur de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu la délibération n°2020-171 du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2020, transmise au contrôle de légalité le 30 septembre 2020, portant création des commissions communautaires,

Considérant que pour le bon fonctionnement de la Communauté d'Agglomération, il convient de modifier les commissions communautaires en augmentant le nombre de commissions et en modifiant les intitulés de celles-ci,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de modifier**, à compter du rendu exécutoire de la présente délibération, la délibération n° 2020-171 du Conseil Communautaire en date du 22 septembre 2020 en augmentant le nombre de commissions au sein de la Communauté d'Agglomération de Saintes de 8 à 19 et en créant les commissions ci-dessous présentées :

1/ La commission « Mobilité »

2/ La commission « Finances »

3/ La commission « Travaux bâtiments communautaires »

4/ La commission « NTIC »

5/ La commission « Economie »

6/ La commission « ESS »

7/ La commission « Economie circulaire »

8/ La commission « Education, petite enfance, enseignements supérieurs et jeunesse »

9/ La commission « Eaux »

10/ La commission « Randonnées / Flow Vélo »

11/ La commission « Milieux Naturels »

12/ La commission « Déchets »

13/ La commission « Energie »

14/ La commission « Agriculture »

15/ La commission « Habitat »

16/ La commission « Attractivité, aménagement du territoire et urbanisme »

17/ La commission « Tourisme »

18/ La commission « Solidarité »

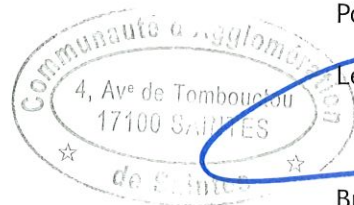
19/ La commission « PFIS »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (M. Pierre MAUDOUX au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.